

LES ENJEUX DU PROGRAMME LYCÉE 2019 DE L'ENSEIGNEMENT OPTIONNEL D'EPS

La situation d'avant les nouveaux programmes

Avant les nouveaux programmes 2019, il pouvait être proposé aux lycéens deux types d'enseignements optionnels EPS : un enseignement facultatif (3 heures hebdomadaires) ou un enseignement d'exploration en seconde (5 heures hebdomadaires) se prolongeant en cycle terminal par un enseignement de complément (4 heures hebdomadaires).

L'enseignement facultatif visait essentiellement la poursuite et l'approfondissement d'activités physiques sportives et artistiques (APSA) en dehors de l'enseignement obligatoire : il avait pour but une pratique physique plus exigeante dans deux APSA pour atteindre des niveaux d'expertise supérieurs à ceux de l'enseignement commun. L'enseignement d'exploration et de complément avait d'autres visées, notamment la découverte de nouvelles connaissances relatives à la pratique physique et l'appréhension de parcours de formation liés à des champs professionnels du monde sportif : il reposait sur une pratique physique articulée avec des connaissances pluridisciplinaires, l'usage d'outils technologiques et la réalisation de projets.

Les objectifs du nouvel enseignement optionnel

Les objectifs du nouvel enseignement optionnel recourent ceux des enseignements d'exploration et de complément. Ils sont au nombre de quatre qui doivent tous être poursuivis, même si bien sûr des dominantes sont possibles selon les choix des équipes. En effet, le volume hebdomadaire de 3 heures ne permet pas d'approfondir l'ensemble des objectifs. L'atteinte de ces objectifs nécessite non seulement l'articulation d'apports pratiques et théoriques mais aussi des démarches d'enseignement adaptées.

Développer une culture corporelle par l'approfondissement et la découverte de nouvelles activités, physiques, sportives et artistiques.

L'enseignement optionnel propose la pratique d'APSA qui prolonge l'enseignement commun. Les équipes choisissent ainsi trois à six activités pour organiser le parcours de formation sur les trois années du lycée, de manière complémentaire aux APSA déjà proposées dans l'enseignement commun. Selon les besoins et appétences des élèves, cette complémentarité vise un enrichissement de la culture corporelle des élèves soit par une amélioration du niveau de performance dans des APSA, soit par la diversification des expériences sportives et artistiques, soit les deux. Quoiqu'il en soit, la pratique des APSA s'articule nécessairement avec les trois objectifs suivants, à prioriser au fil du parcours de formation.

Faire comprendre que les APSA s'inscrivent dans des problématiques de société

Au-delà de l'enrichissement de la culture corporelle des élèves, il s'agit aussi d'apporter des contenus théoriques pour comprendre en quoi le sport est un phénomène de société qui, tout en s'inscrivant dans des problématiques sociales, peut les impacter de manière positive ou négative. Par exemple, si les pratiques sportives peuvent participer à l'émancipation des femmes, elles peuvent aussi donner lieu à diverses formes de discrimination. Sans former des théoriciens du sport, il est essentiel que les élèves aient quelques repères sur la place et le rôle du sport dans le monde contemporain pour les aider à porter un regard lucide sur celui-ci. Les thèmes d'étude des programmes constituent des portes d'entrée pour aborder certaines des problématiques de société centrales dans le champ sportif.

Faire réfléchir les élèves sur leur activité physique à partir de thèmes d'étude

Au-delà des apports théoriques, il est essentiel que les élèves fassent des liens avec leur propre pratique pour l'enrichir et porter un regard critique sur ses propres manières d'agir. Par exemple, il ne s'agit pas seulement de savoir que la sur-fréquentation sportive de sites naturels peut les dégrader, mais d'identifier ce qui, dans sa propre pratique, peut renforcer ou au contraire réduire cette dégradation et d'agir en conséquence.

Sensibiliser les élèves à la conduite de projet et la réalisation d'une étude.

Il s'agit de développer chez les élèves des compétences qu'ils pourront valoriser dans leur parcours de lycéen mais aussi après le baccalauréat. Ces compétences sont relatives à la définition d'objectifs ; la construction d'un plan d'actions ; la valorisation d'un projet ; le travail en équipe ; la recherche, le recueil et l'ordonnancement d'informations ; la construction d'hypothèses ; l'argumentation ; l'expression écrite et orale... Elles se développent progressivement lors du cursus par la conduite d'un projet collectif (en première) et la conduite d'une étude finalisée par la réalisation d'un dossier associé à une soutenance orale (en terminale). L'engagement dans des projets et des études constitue non seulement un vecteur de développement de compétences mais aussi de motivation pour les élèves.

Les attendus de fin de lycée (AFL) du nouvel enseignement optionnel

Ces attendus recouvrent ceux de l'enseignement commun (notamment concernant la pratique des APSA) mais ne s'y réduisent pas. Pour chaque niveau de classe, un attendu de fin de lycée spécifique à l'enseignement optionnel est défini. Ces attendus spécifiques permettent de travailler les objectifs de l'enseignement optionnel et les spécifie selon les niveaux de classe. Ils permettent une évolution de la posture de l'élève lors du cursus lycée.

En seconde

L'AFL « Connaitre, mettre en œuvre et analyser les liens entre un thème et une ou des APSA » vise à l'acquisition, par les élèves, de connaissances sur un ou plusieurs des thèmes d'étude. Ces connaissances, tout en enrichissant la culture sportive des élèves sur le plan théorique, doivent être mises en relation avec leur propre pratique pour les aider à mieux la comprendre, porter un regard critique sur celle-ci, la faire évoluer... L'enjeu est que la pratique physique se vive, s'éprouve, s'expérimente, se comprenne, s'analyse...

En première

L'AFL « Élaborer, mettre en œuvre et réguler un projet collectif relatif aux activités, physiques, sportives, artistiques » vise à la fois le développement de compétences relatives au travail en équipe et à la coopération, et de compétences relatives à la méthodologie de projet. Il engage les élèves dans une démarche de projet et les invite à s'organiser en groupe pour réaliser et partager un projet ambitieux dont ils pourront être fiers.

En terminale

L'AFL « Élaborer, mettre en œuvre, seul ou en groupe, une étude, liant les sciences et/ou les technologies avec une ou des activités, physiques, sportives, artistiques et soutenir son dossier d'étude devant un jury » engage les élèves dans un travail de recherche de diverses ressources et de problématisation autour d'une thématique relative aux APSA. Il invite les élèves à mobiliser une démarche rigoureuse pour construire un point de vue et le défendre de manière argumentée. Il est également l'occasion de développer des compétences de présentation orale et posturale qui seront utiles pour le « grand oral » du baccalauréat, au-delà des compétences contributives à l'art de la parole¹ déjà construites dans l'enseignement commun de l'EPS.

L'évaluation

L'évaluation de l'enseignement optionnel se réalise en contrôle continu. Concernant le baccalauréat, les notes trimestrielles des classes de première et de terminale sont prises en compte dans les 10 % du contrôle continu (avec les enseignements du tronc commun et éventuellement un autre enseignement optionnel pour le baccalauréat général). L'importance des notes de l'enseignement optionnel EPS pour l'obtention du baccalauréat peut sembler faible au regard de l'engagement des élèves. Si cette attention aux notes est bien sûr compréhensible et légitime, il importe d'activer d'autres leviers pour susciter et maintenir la motivation des élèves, et valoriser leur réussite : l'intérêt du contenu de l'enseignement, la réalisation de travaux collectifs en lien avec ses appétences, la découverte de nouveaux horizons de pratique physique, le développement de compétences transversales aidantes pour l'ensemble du parcours lycée et post-lycée, la projection vers parcoursup...

¹ Cf. Rapport remis au ministre de l'Éducation nationale par Cyril Delhay « Faire du grand oral un levier d'égalité des chances » - Juin 2019